

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 décembre 2012

Le dix-sept décembre 2012 à vingt heures, sous la présidence de Monique SEMAVOINE, Maire, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de Mazères-Lezons.

Présents : Monique SEMAVOINE, Nicole LE DIEU DE VILLE, Roger PEDEFLOUS, Laurent JOUANLONG, Françoise HURABIELLE-PÉRÉ, Olivier SABLÉ, Francis LANDES, Elisabeth LAHORE, Éric CAZABAT, Jean-Marc DAUPHINOT, Gérard HEITZ, Jean-Jacques BORDENAVE, Christophe CARRERE, Jean-Louis VILLE.

Procurations : Nicole DUFAU à Jean-Jacques BORDENAVE.

Excusés : Annabelle ARACIL- Jean Marc LACRAMPE, Vincent CHARLOT.

La séance est ouverte à 20h00

Françoise HURABIELLE-PÉRÉ est désignée comme secrétaire de séance.

Ordre du jour

Le Conseil municipal procède comme chaque année à une ouverture de crédits d'investissements pour l'année 2013 à hauteur de 100 000 euros afin de faire face à des travaux ou des acquisitions urgentes en début d'exercice, dans l'attente du vote du budget primitif 2013 (unanimité).

Il décide d'étendre sa démarche de dématérialisation du contrôle de légalité aux actes budgétaires (unanimité).

Les tarifs de la régie spectacle sont arrêtés pour l'année 2013. Les prix d'entrées sont fixés à 6 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants et les étudiants (unanimité).

Le Conseil municipal arrête également la coupe de bois 2013. Vingt lots ont été constitués et qui seront vendus aux administrés au prix unitaire de 25 euros le lot (unanimité).

Trois agents recenseurs seront recrutés pour effectuer le recensement de la population qui doit se dérouler du 7 janvier au 16 février 2013 (unanimité).

Il est procédé à la diminution du temps de travail d'un emploi d'adjoint technique pour tenir compte de la réorganisation de l'école maternelle dans l'utilisation des locaux communaux depuis la dernière rentrée scolaire (unanimité).

Le Conseil arrête la dénomination des nouvelles voies communales qui prendront les noms suivants : Allée Saint-Pierre pour le Clos Saint-Pierre, rue de l'Ossau pour le lotissement du Clos des Pyrénées, rue des Oliviers pour le lotissement de l'Anheler, rue des Mûriers pour le lotissement du même nom et Rue Jean-Baptiste Bernadotte pour le lotissement Corisande (unanimité). Les riverains seront informés par courrier du changement de dénomination de leur rue ainsi que de leur nouveau numéro de maison.

Afin de compléter les aménagements de sécurité sur la rue Jules-Ferry qui dessert les écoles ainsi que la crèche, la bibliothèque, la Poste ou encore le centre social, le Conseil municipal décide d'aménager un parking sur l'arrière de l'école maternelle, en bordure de la rue. 15 places de parking seront ainsi créés et mises en priorité à disposition des enseignants et du personnel de service, ce qui devrait améliorer le stationnement aux heures de rentrée et de sortie des écoles (unanimité).

Le Conseil municipal confirme le montant des travaux de réhabilitation de la salle des sports qui devraient s'élever finalement à la somme de 535 505 euros HT y compris la maîtrise d'œuvre ainsi que les bureaux d'études et de contrôles (unanimité).

Il est décidé de facturer à un ancien locataire d'un appartement communal le remplacement du lino de la salle de séjour qui a été dégradé lors du déménagement. Le Conseil municipal décide d'appliquer un coefficient de vétusté de 50% pour tenir compte de l'ancienneté du revêtement et autorise le Maire à retenir cette somme sur la caution dans la mesure où le locataire ne réglerait pas la facture (unanimité).

Enfin le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de digue du Conseil général en vue de la protection des personnes et des biens contre les crues du Gave et qui est actuellement soumis à enquête publique jusqu'au 26 décembre prochain. Mr Cazabat remercie le Maire et l'ensemble de ses collègues du Conseil municipal d'avoir œuvré tous dans le même sens pour faire aboutir ce projet qui était au point mort depuis 2006 (unanimité).

Questions diverses : Madame le Maire fait le point sur les travaux en cours.

Bâtiments publics place Mendès-France : après les travaux d'étanchéité des toits-terrasses, le ravalement des façades, les peintures extérieures, les menuiseries aluminium, les travaux de réhabilitation des installations électriques commenceront au début de l'année 2013. Préparation du chantier durant tout le mois de janvier, et début effectif des travaux en février pour s'achever fin mars.

Les travaux d'aménagement des rues Barthou et République, commencés voilà un an, arrivent à leur terme malgré les intempéries de début décembre. Les bordures sont posées et permettent d'ores et déjà de visualiser la future voirie.

Les travaux de modernisation du parc d'éclairage public commenceront quant à eux au début du mois de janvier 2013. L'entreprise doit communiquer à la mairie le planning précis de son intervention.

En ce qui concerne l'important chantier de réhabilitation de la salle des sports, le maire informe l'assemblée qu'elle est inquiète sur les délais de livraison des travaux, compte tenu du retard déjà pris par le maître d'œuvre lors de la phase de consultation des entreprises. Il convient donc de rester très vigilants et mobilisés pour que tout soit mis en œuvre pour respecter les délais de finition prévus fin avril 2013.

Enfin le Maire informe l'assemblée que près de 70 personnes étaient présentes le 14 décembre dernier pour assister à la réunion publique du projet de Plan Local d'Urbanisme. A ce nombre de participants pourrait s'ajouter celui des très nombreux Mazérois qui se sont déplacés en mairie pour découvrir l'exposition du projet durant 3 semaines ainsi que pendant les trois jours de permanence durant lesquels Mme le Maire a reçu et répondu aux questions de très nombreux administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.